

MEMENTO

27 mars	Assemblée générale Tir Sportif Salle de paroisse à 19h00
26 avril	1^{er} tour syndicature
1 et 2 mai	Cave Mirabilis - Portes ouvertes du printemps
11 juin	Conseil général
14 juin	Scrutin fédéral
3, 4 et 5 juillet	Abbaye
12 septembre	Semi-Marathon des Côtes de l'Orbe
18 septembre	Jeunesse Agiez - Tournoi de match aux cartes
19 septembre	Tournoi de pétanque et tournoi de volley
26, 27 et 28 novembre	Cave Mirabilis – Portes ouvertes d'automne
29 novembre	Scrutin fédéral
10 décembre	Conseil général

INFOS DE LA COMMUNE



Elections Syndicature 2026-2031

26 avril 2026

Election à la syndicature (1^{er} tour)

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 7 avril 2026 au plus tard**

17 mai 2026

Election à la syndicature (2^e tour)

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 28 avril 2026 au plus tard**

40 ans Cave Mirabilis

La cave Mirabilis a le plaisir de vous inviter à célébrer ses 40 ans !
La fête se déroulera dans son carnotzet, Rte de Bretonnières 16a à Agiez.

**Samedi 18 avril 2026
De 10h00 à 16h00**

Apéritif et petite restauration (offerts)
Animation musicale et dégustation de vieux millésimes



L'Abbaye Élite d'Agiez se prépare pour sa fête 2026



L'Abbaye Élite d'Agiez a tenu son assemblée générale le vendredi 6 mars à la Grande Salle du village.

Présidée par l'Abbé-Président Raphaël Zürcher, l'assemblée a réuni 31 membres sur les 91 que compte la confrérie, elle a débuté par un moment de recueillement en mémoire d'André Bouquet, ancien greffier de l'Abbaye, décédé en février dernier à l'âge de 95 ans. La soirée a également été marquée par l'accueil de **cinq nouveaux membres**, dont 4 dames.

La rétrospective de l'année 2025 a rappelé plusieurs moments forts, notamment le traditionnel **Tir-broche**, qui a réuni près de quarante convives au stand dans une ambiance chaleureuse. Vingt-neuf tireuses et tireurs ont participé à la compétition, remportée par Eric Zahnd avec 81 points, devant Julie Planche et Sébastien Tan.

Les regards se tournent désormais vers la **Fête de l'Abbaye 2026** qui se déroulera **du 3 au 5 juillet prochain**, qui fera vivre Agiez pendant trois jours au rythme des tirs, des cortèges, des banquets et des animations musicales. Parmi les temps forts figureront le couronnement des reines et des rois ainsi que la partie officielle du dimanche, qui rassemblera habitants et amis du village.

La journée du dimanche comprendra notamment le culte avec la fanfare L'Echo du Nozon, la verrée offerte par la commune et le banquet officiel. À cette occasion, la confrérie aura l'honneur d'accueillir le Conseiller national **Olivier Feller**.

La population est largement invitée à participer à cette manifestation, moment fort de la vie villageoise. Un livret de fête sera distribué afin d'inviter habitants à prendre part à cet événement placé sous le signe du partage et de la convivialité.

Le comité

QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION ?

1. Faites une photo
2. Annoncez sur www.frelonasiatique.ch

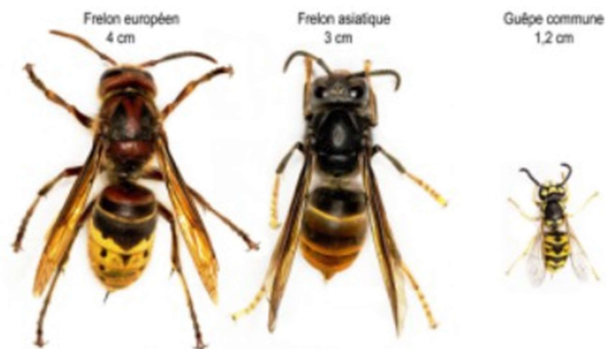


Grâce à votre annonce, la task force pourra valider la présence de frelons asiatiques et prendre les mesures nécessaires, idéalement la destruction du nid.

Merci de votre collaboration

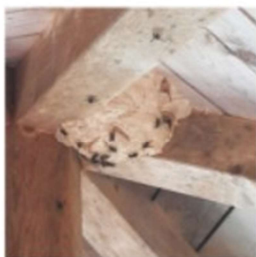
Lutte contre le frelon asiatique 2026

COMMENT LE RECONNAITRE ?



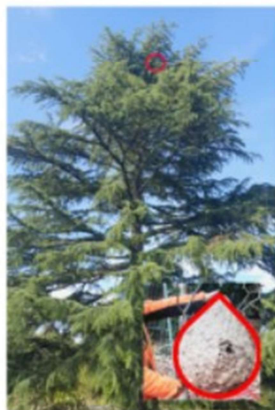
COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot,
Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.
Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?

Forme de poire, peut atteindre le diamètre de 80 cm,
Localisation dans canopée des arbres à > 20 m de hauteur
Aller-retour d'insectes à un point fixe



Guy Ré, Patrick Conod, Raphaël Zürcher, Iskander Amiet, Sonia Vieira,
Philippe Schwendimann, Yoann Regamey et Anthony Ledermann



Elus à la Municipalité 2026-2031

M. Yoann Regamey

M. Angelo Fenu

M. François Vallotton

Mme Nathalie Vallotton

M. Antonio Mucedola

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.



Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt et à ses abords

Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail

Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Prairies attenantes situées en zone agricole	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

Base légale : art 2s RL Faune



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.

